

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 18 octobre 2024 à 14h

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire le vendredi 18 octobre 2024 à 14 heures
selon convocation du 14 octobre 2024 sous la présidence de Mr ROUET Jean Louis Maire

Membres	11
Présents	11
Représenté	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00
Abstentions	

Mr TASSI Vincent a été élu secrétaire

PRESENTS : DAUBY Marie-José, MARTIAL-BEVIN Danièle, PRECIGOUT Christine, SCHMIDT Josiane DAUBY Pascal, MORGAT- FABRE Cyril, MOURGAUD Jean Luc, NORMAND Guy, SCHMIDT Eberhard, ROUET Jean Louis, TASSI Vincent.

ABSENTS :

DÉLIBÉRATION N° 2024-29 en date du 18 octobre 2024 portant sur « DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Considérant les résultats des élections complémentaires en date du 06 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de 3 postes d'adjoints.

Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Reçu en préfecture le 18/10/2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-30 en date du 18 octobre 2024 portant sur « COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES »

Le maire indique au conseil municipal la nécessité de renouveler les commissions communales afin d'assurer le bon fonctionnement de la commune. Les membres de ces commissions seront élus pour la durée de leur mandat.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES : Président le Maire : Mr ROUET Jean-Louis

Mme DAUBY Marie José, Mme PRECIGOUT Christine, Mme BEVIN Danièle,
Mr TASSI Vincent.

COMMISSION BUDGET : Président le Maire : Mr ROUET Jean-Louis

Mr MOURGAUD Jean-Luc, Mr NORMAND Guy, Mr TASSI Vincent, Mr MORGAT-FABRE Cyril, Mme PRECIGOUT Christine, Mme DAUBY Marie-José.

COMMISSION TRAVAUX : Président le Maire : Mr ROUET Jean-Louis
Mr MOURGAUD Jean-Luc, Mr NORMAND Guy, Mr TASSI Vincent, Mr DAUBY Pascal,
Mr MORGAT-FABRE Cyril.

COMMISSION CULTURE-COMMÉMORATIONS – FESTIVITÉS SALLE DES FÊTES : Président le Maire : Mr ROUET Jean-Louis

Mme DAUBY Marie-José, Mr MOURGAUD Jean-Luc, Mr NORMAND Guy, Mr TASSI Vincent, Mme SCHMIDT Josiane, Mr SCHMIDT Eberhard.

COMMISSION ENVIRONNEMENT-AGRICULTURE Président le Maire : Mr ROUET Jean-Louis

Mr MORGAT-FABRE Cyril, Mr MOURGAUD Jean-Luc, Mr TASSI Vincent, Mme PRECIGOUT Christine, DAUBY Pascal.

COMMISSION RÉSEAU D'URGENCE SANITAIRE – AIDE À LA PERSONNE
Président le Maire : Mr ROUET Jean Louis

Mr NORMAND Guy, Mr TASSI Vincent, Mme SCHMIDT Josiane

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES ET GESTION DES CARRIÈRES
Président Le Maire : Mr ROUET Jean-Louis

Mr MOURGAUD Jean-Luc, Mr NORMAND Guy, Mr TASSI Vincent

COMMISSION COMMUNICATION : Président le Maire : Mr ROUET Jean-Louis

Mme DAUBY Marie-José, Mr MOURGAUD Jean-Luc, Mr TASSI Vincent, Mr SCHMIDT Eberhard

COMMISSION APPEL D'OFFRE : Président le Maire : Mr ROUET Jean-Louis

TITULAIRES : Mr MOURGAUD Jean-Luc, Mr NORMAND Guy, Mr TASSI Vincent

SUPPLEANTS: Mme BEVIN Danièle, Mr DAUBY Pascal, Mr MORGAT-FABRE Cyril

Reçu en préfecture le 18/10/2024

DÉLÉGUÉS SYNDICATS ET ASSOCIATIONS 2024

CLECT commission pour l'évaluation des charges transférées entre le commune et communauté de communes

Mr ROUET Jean -Louis

CIID : commisssion intercommunale des impôts directs

Titulaire : Mr MOURGAUD Jean-Luc

Suppléant : Mr TASSI Vincent

SIDEPA la Gartempe (syndicat intercommunal de distribution eau potable et d'assainissement de la gartempe

Titulaires : Mme BEVIN Danièle- Mr DAUBY Pascal

Suppléants : Mr MOURGAUD Jean Luc, PRECIGOUT Christine

Syndicat Coul Gart Eau :

Titulaires : Mr DAUBY Pascal, Mr MOURGAUD Jean-luc

Suppléants : Mme BEVIN Danièle, MR MORGAT-FABRE Cyril

SEHV : syndicat d'électrification de la haute vienne

Titulaire : Mr NORMAND Guy

AFPAP : association en faveur des personnes âgées

Mme BEVIN Danièle, Mme DAUBY Marie José

NATURA 2000 :

Titulaire : Mr MOURGAUD Jean Luc

Suppléant : Mr DAUBY Pascal

Correspondant défense : Mr ROUET Jean-Louis

PANDÉMIE : Mme SCHMIDT Josiane

Correspondant sécurité routière : Mr NORMAND Guy

Commission de Suivi de sites uranifères :

Titulaire : Mme BEVIN Danièle

Suppléant : Mr SCHMIDT Eberhard

ASSOCIATION DES ST LEGER DE France :

Mme BEVIN Danièle- Mme DAUBY Marie-José

Pays du HAUT LIMOUSIN :

Mme DAUBY Marie José - Mme BEVIN Danièle

ATEC : agence technique départemental de la haute vienne

Mr MOURGAUD Jean Luc

Désignation du conseiller communautaire suppléant :

Le premier adjoint est obligatoirement suppléant sans possibilité d'y déroger, Mr MOURGAUD Jean-Luc est donc désigné suppléant de Mr ROUET Jean-Louis.

DÉLIBÉRATION N° 2024-31 en date du 29 juillet 2024 portant sur « ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE »

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre qui sont élus pour la durée de leur mandat

Président le Maire : Mr ROUET Jean-louis

TITULAIRES : Mr MOURGAUD Jean Luc, Mr NORMAND Guy, Mr TASSI Vincent
SUPPLEANTS: Mr DAUBY Pascal, Mme BEVIN Danièle, Mr MORGAT-FABRE Cyril

Reçu en préfecture le 18/10/2024

DÉLIBÉRATION N° 2024- 33 en date du 18 octobre 2024 portant sur « Demande de subvention conseil départemental voirie 2025 »

Le Maire informe le conseil municipal que le département apporte une aide au financement des travaux d'investissement réalisés par les communes. Il présente :

- Une étude réalisée dans le cadre du groupement de commande avec la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche concernant la programmation de travaux de voirie 2025. Le montant des travaux s'élève 6000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage à inscrire ces travaux au budget, sollicite une aide financière auprès du département pour leur financement et autorise le maire à déposer les dossiers de subvention et à intervenir.

Reçu en préfecture le 18/10/2024

DÉLIBÉRATION N° 2024- 34 en date du 28 septembre 2023 portant sur « Convention de partenariat mise en place atelier méridien avec la CCHLEM »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 28 SEPTEMBRE 2023 accordant la mise en place d'atelier méridien à l'école maternelle organisé par la CCHLEM et demande la reconduction de cet atelier pour l'année scolaire 2024-2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Émet un avis favorable

Autorise le maire à signer la convention correspondante.

S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Information de décision modificative au budget de la commune 2024 : Virement de crédit de chapitre à chapitre

Monsieur le Maire indique au conseil la nécessité d'effectuer les modifications ci-dessous sur les crédits inscrits au budget 2024

Objet : Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 23 vers le chapitre 21 de la section de fonctionnement.

Est autorisé le virement de crédit suivant:

Section d'investissement, du chapitre « 23 » vers le chapitre « 21 » d'un montant de 3000,00 € correspondant au détail des comptes à mouvementer suivants

INVESTISSEMENT :

GESTIONNAIRE	ARTICLE	MONTANT voté	Modification	MON-TANT TO-TAL
<i>Dépense</i>				
Chapitre 23	2313 Construction	60 000	-3000	
<i>Recette</i>				
Chapitre 21	2158 Matériel et outillage technique	0	+3000	

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, les mandats afférents aux dépenses imprévues seront imputés sur les natures et fonctions correspondant auxdites dépenses, auxquels sera jointe la présente décision budgétaire portant virement de crédits.

Reçu en préfecture le 18/09/2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-35 en date du 18 octobre 2024 portant sur
« **ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.** »

Vu l'article L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacances, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. »

Il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Mr MOURGAUD Jean-Luc

1ER TOUR DE SCRUTIN

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	11
<u>À déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	0
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> :	11
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> :	06
<u>A obtenu</u> : M.MOURGAUD Jean-Luc	11
<u>Est élu</u> : M.MOURGAUD Jean-Luc, 1 ^{er} adjoint au Maire de la commune de St Léger-Magnazeix	

Il est procédé à l'élection du deuxième adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le deuxième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : M NORMAND Guy

1ER TOUR DE SCRUTIN

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	11
<u>À déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	00
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> :	11
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> :	06
<u>A obtenu</u> : M.NORMAND Guy	11
<u>Est élu</u> : M.NORMAND Guy, 2 ^{ème} adjoint au Maire de la commune de St Léger-Magnazeix	

Il est procédé à l'élection du troisième adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le troisième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : M TASSI Vincent

1ER TOUR DE SCRUTIN

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	11
<u>À déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	00
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> :	11
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> :	06
<u>A obtenu</u> : M.TASSI Vincent	11
<u>Est élu</u> : M.TASSI Vincent, 3 ^{ème} adjoint au Maire de la commune de St Léger-Magnazeix	

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Questions et informations diverses :

Néant